Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de l'interdiction des feux de plein air, des feux d'artifices et des engins pyrotechniques

Considérant les changements météorologiques intervenus ces derniers jours et les prévisions pour le week-end, le Département de la sécurité et de l'environnement a décidé de lever les interdictions des feux de plein air, des feux d'artifices et des engins pyrotechniques avec effet immédiat tout en recommandant à la population de faire preuve de prudence en la matière.

En raison de la sécheresse du mois de juillet et du grand danger d'incendie en forêt et dans les roselières, le Département de la sécurité et de l'environnement a décidé le 24 juillet dernier d'interdire les feux en plein air, les feux d'artifices et l'usage d'engins pyrotechniques.

Les conditions météorologiques ayant changé sur l'ensemble du territoire vaudois, diminuent fortement les risques d'incendie et rendent cette précaution inutile.

Il est toutefois recommandé à la population de faire preuve de prudence, notamment en forêt et à moins de 10 mètres des lisières de même qu'aux abords des bâtiments, des roselières et des champs cultivés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 août 2006

Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 46, Jérôme Frachebourg, Secrétaire général du DSE, 021 316 45 01, Jean-Christophe Sauterel, Police cantonale vaudoise, 021 644 80 22, 079 705 29 91